

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Juin 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Juin 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 50 896 595,442 DT et un résultat de la période de 616 891,253 DT.

I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2024, 21,17 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,17% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 40.108.081 DT au 30 Juin 2024, et représente une quote-part de 78,80 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,20% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 Juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>					
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	4.1	32 886 419,379	36 415 890,740	34 708 618,263
a	Action et valeurs assimilées		103 437,090	300 442,990	1 425 162,218
b	Obligations et valeurs assimilées		32 782 982,289	36 115 447,750	33 283 456,045
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		17 996 684,807	17 541 580,812	7 952 514,801
a	Placements monétaires	4.2	7 221 661,938	6 466 503,941	-
b	Disponibilités	4.3	10 775 022,869	11 075 076,871	7 952 514,801
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	4.4	13 491,257	32 569,391	13 757,616
TOTAL ACTIF			50 896 595,443	53 990 040,943	42 674 890,680
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	-	-	-
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	39 893,797	41 619,206	34 247,744
a	Opérateurs créditeurs		39 893,797	41 619,206	34 247,744
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	107 627,591	118 679,440	109 180,705
a	Autres créditeurs divers		107 627,591	118 679,440	109 180,705
TOTAL PASSIF			147 521,388	160 298,646	143 428,449
<u>ACTIF NET</u>					
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	4.8	49 314 747,989	52 306 228,122	40 254 541,987
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	4.9	1 434 326,066	1 523 514,175	2 276 920,244
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		164,319	130,619	100,473
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 434 161,747	1 523 383,556	2 276 819,771
ACTIF NET			50 749 074,055	53 829 742,297	42 531 462,231
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			50 896 595,443	53 990 040,943	42 674 890,680

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1						
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	523 666,812	1 048 612,436	639 164,059	1 187 960,691	2 233 993,483
PR 2						
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	209 629,043	318 907,312	151 956,460	293 092,678	509 743,104
Total des revenus des placements		733 295,855	1 367 519,748	791 120,519	1 481 053,369	2 743 736,587
CH 3						
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.10</u>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH 1						
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.11</u>	-98 531,567	-188 905,384	-102 516,612	-204 495,058	-387 577,832
Revenu net des placements		634 764,288	1 178 614,364	688 603,907	1 276 558,311	2 356 158,755
CH 2						
<u>Autres charges</u>	<u>4.12</u>	-21 569,029	-39 586,241	-19 278,270	-38 528,773	-74 894,611
Résultat d'exploitation		613 195,259	1 139 028,123	669 325,637	1 238 029,538	2 281 264,144
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		286 454,005	295 133,624	289 835,272	285 354,018	-4 444,373
Sommes distribuables de la période		899 649,264	1 434 161,747	959 160,909	1 523 383,556	2 276 819,771
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-286 454,005	-295 133,624	-289 835,272	-285 354,018	4 444,373
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		2 131,230	-1 555,718	278,478	278,478	-16 811,572
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		1 564,764	13 963,211	-80 516,412	-78 782,297	-41 833,665
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		616 891,253	1 151 435,616	589 087,703	1 159 525,719	2 222 618,907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
AN 1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a-	Résultat d'exploitation	616 891,253	1 151 435,616	589 087,703	1 159 525,719	2 222 618,907
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 131,230	- 1 555,718	278,478	278,478	- 16 811,572
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 564,764	13 963,211	- 80 516,412	- 78 782,297	- 41 833,665
d-	Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2	<u>Distributions de dividendes</u>					
	- 2 419 829,750	- 2 419 829,750	-2 474 362,717	- 2 474 362,717	-2 474 362,717	
AN 3	<u>Transactions sur le capital</u>					
a-	<u>Souscriptions</u>					
	25 420 594,120	39 625 250,815	30 133 763,146	55 635 612,200	81 499 436,585	
	Capital	24 228 989,730	37 581 774,285	28 909 852,426	52 936 672,828	77 708 928,050
	Régularisation des sommes non distribuables	6 783,885	8 511,149	- 33 532,713	- 33 807,568	- 70 083,179
	Régularisation des sommes distribuables	1 184 820,505	2 034 965,381	1 257 443,433	2 732 746,940	3 860 591,714
b-	<u>Rachats</u>					
	- 13 375 508,813	-30 139 244,857	- 19 563 451,617	- 46 680 054,715	- 84 905 252,354	
	Capital	- 12 754 248,980	-28 537 386,515	- 18 697 009,656	- 44 247 872,994	- 81 115 073,364
	Régularisation des sommes non distribuables	- 3 435,747	- 5 100,410	15 123,279	15 446,116	75 122,158
	Régularisation des sommes distribuables	- 617 824,086	- 1 596 757,932	- 881 565,240	- 2 447 627,837	- 3 865 301,148
	Variation de l'actif net	10 242 146,810	8 217 611,824	8 685 036,515	7 640 720,487	- 3 657 559,579
AN 4	<u>Actif net</u>					
a-	En début de période	40 506 927,245	42 531 462,231	45 144 705,782	46 189 021,810	46 189 021,810
b-	En fin de période	50 749 074,055	50 749 074,055	53 829 742,297	53 829 742,297	42 531 462,231
AN 5	<u>Nombre d'actions</u>					
a-	En début de période	392 753,000	417 989,000	437 506,000	453 310,000	453 310,000
b-	En fin de période	511 903,000	511 903,000	543 411,000	543 411,000	417 989,000
	Valeur liquidative	99,138	99,138	99,059	99,059	101,753
AN 6	<u>Taux de rendement annualisé</u>					
	5,65%	5,60%	5,18%	5,20%	5,22%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2024 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	103 437,090
Obligations	2	4 493 815,813
Bons de trésor assimilable	3	28 289 166,476
Total		32 886 419,379

(3) BTA et obligations de l'Etat:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
	BTA		12 747 688,200	12 929 512,076	25,48%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	926 307,360	1,83%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 815,794	0,01%
TN008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 000 388,922	23,65%
	Emprunts Nationaux		14 750 000	15 359 654	30%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000,000	2 000 000,000	2 140 800,000	4,22%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000,000	2 000 000,000	2 119 264,000	4,18%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000,000	1 000 000,000	1 043 664,000	2,06%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000,000	2 000 000,000	2 040 960,000	4,02%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000,000	200 000,000	204 096,000	0,40%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000,000	2 000 000,000	2 006 560,000	3,95%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB T4 TF	6 250,000	625 000,000	654 020,000	1,29%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB T 4 TV	18 750,000	1 875 000,000	1 967 940,000	3,88%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000,000	500 000,000	530 320,000	1,04%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000,000	500 000,000	532 800,000	1,05%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000,000	500 000,000	514 364,000	1,01%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000,000	1 000 000,000	1 044 344,000	2,06%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	2 500,000	250 000,000	257 448,000	0,51%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC 2T TFIXE	3 000,000	300 000,000	303 074,400	0,60%
	TOTAL		27 497 688	28 289 166	55,74%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations	345 228,792	692 172,792	333 218,825	658 447,600	1 338 523,756
Dividendes	0,000	0,000	80 732,636	80 732,636	80 732,636
Revenus des BTA	178 438,020	356 439,644	225 212,598	448 780,455	814 737,091
TOTAL	523 666,812	1 048 612,436	639 164,059	1 187 960,691	2 233 993,483

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est 7 221 661,938 dt au 30-06-2024 et se détaille comme suit :

Certificats de dépôt	(a)	2 496 323,991
Pensions Livrées	(b)	4 725 337,947
Total		7 221 661,938

a- Certificats de Dépôt :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Montant	Échéance	intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
CD080724 TSB AP.	28/06/2024	TSB	2 500 000,000	08/07/2024	5 247,308	2 494 752,692	2 496 323,991	9,47	4,92%
			2 500 000,000		5 247,308	2 494 752,692	2 496 323,991	-	4,92%

b- Pensions Livrées :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
PL050824 TSB AP	31/05/2024	TSB	BTA 7,3%; déc 2027	1 499 485,175	05/08/2024	1 499 485,175	1 511 284,487	9,22	2,98%
PL071024 BTE AP	17/06/2024	BTE	BTA 6,3%; oct 2026	3 200 317,018	07/10/2024	3 200 317,018	3 214 053,460	9,32	6,33%
Total				4 699 802,193		4 699 802,193	4 725 337,947	-	9,31%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	9 510,025	19 454,225	19 853,889	45 939,235	112 637,698
Revenus de Comptes Rémunérés	7 462,000	14 939,000	8 827,000	17 880,629	22 658,167
Revenus des Pensions Livrées	192 657,018	284 514,087	123 275,571	229 272,814	374 447,239
TOTAL	209 629,043	318 907,312	151 956,460	293 092,678	509 743,104

4.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2024 à 10 775 022,869DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	10 775 022,869	21,23%
TOTAL	10 775 022,869	21,23%

4.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	13 491,257	32 569,391	11 524,687
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	0,000	2 232,929
Total	13 491,257	32 569,391	13 757,616

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 30-06-2024.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Gestionnaire	10 096,196	9 167,769	8 681,115
Dépositaire	29 797,601	32 451,437	25 566,629
Total	39 893,797	41 619,206	34 247,744

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Retenue à la Source	96 012,109	82 195,312	85 988,239
Jetons de Présence	9 467,022	29 435,022	19 203,022
TCL	-1 734,893	3 382,000	517,000
CMF	3 883,353	3 667,106	3 472,444
Total	107 627,591	118 679,440	109 180,705

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31-12-2023	40 254 541,987
Souscriptions	37 581 774,285
Rachats	-28 537 386,515
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	3 424,710
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	13 963,211
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 980,428
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	8 511,149
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-5 100,410
Capital social au 30-06-2024	49 314 747,989

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2024 au 30-06-2024 s'élève à 8 217 611,824Dinars.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	716
Nombre d'actionnaires entrants	14
Nombre d'actionnaires sortants	39
Nombre d'actionnaires au 30-06-2024	691

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30-06-2024 s'élèvent à 1 434 326,066DT contre à 2 276 920,244DT au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	164,319	130,619	100,473
Résultat d'exploitation	1 139 028,123	1 238 029,538	2 281 264,144
Régularisation du résultat d'exploitation	295 133,624	285 354,018	-4 444,373
Total	1 434 326,066	1 523 514,175	2 276 920,244

4.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 30-06-2024

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :
A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	26 921,192	51 613,491	28 010,005	55 893,371	105 915,989
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	14 875,000	7 437,500	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	64 172,875	122 416,893	67 069,107	133 726,687	251 911,843
Total	98 531,567	188 905,384	102 516,612	204 495,058	387 577,832

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	10 768,479	20 645,402	11 204,000	22 357,345	42 366,390
Sces bancaires et assimilés	5 392,263	6 465,313	12,007	23,207	7 048,569
TCL	276,287	2 611,526	2 930,263	6 388,221	6 151,652
Jetons de présence	4 732,000	9 464,000	4 732,000	9 360,000	18 928,000
Commissions encourues	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
Total	21 569,029	39 586,241	19 278,270	38 528,773	74 894,611